

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Nous déclarons, conformément aux règles établies par le saint-siège et notamment aux décrets des souverains pontifes Urbain VIII et Benoît XIV, qu'en nous servant du qualificatif saint ou vénérable, pour exprimer notre vénération personnelle à l'égard de la vénérable Mère de l'Incarnation ou d'autres personnages dont il est parlé dans cette histoire, nous l'avons fait sans la moindre intention de prévenir ou de préjuger en aucune façon les décisions de la sainte Église, notre mère, auxquelles nous avons été, sommes, et voulons demeurer toujours soumis d'esprit, de cœur et en toutes